
CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 07 Avril 2010
A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mercredi 07 Avril 2010 à 9 h 00** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche Bernard, sous la Présidence de M. Yvon MAHE.

ETAIENT PRESENTS

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Yves DANIEL, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan
- Monsieur Jean THOMAS, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Philippe BONNIN, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Monsieur Auguste FAUVEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Joël LABBE, Conseiller Général du Morbihan
- Monsieur André TRILLARD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Monsieur Charles MOREAU, Conseiller Général de Loire Atlantique
- Monsieur Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA SEANCE :

- Monsieur Michel ALLANIC, Directeur Général des Services I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V
- Monsieur Bernard PAILLOT, Payeur départemental.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

.../...

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mercredi 07 Avril 2010
A 9 h 00- à LA ROCHE BERNARD

I- QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET DE PERSONNEL

3. – Lutte contre les espèces invasives : Poursuite de la mission en cours.

Le bassin versant de la Vilaine est colonisé par différentes espèces invasives et notamment par des plantes aquatiques exotiques comme la Jussie ou les Elodées. Le SAGE Vilaine a préconisé des mesures de suivi, de gestion et de communication afin de limiter les impacts sur l'environnement et sur les usages. L'I.A.V. s'est engagée dans cette mission depuis 2007. Le Conseil d'Administration avait alors souhaité créer un poste de technicien non-permanent (3 ans) chargé de la lutte contre les végétaux exotiques envahissants.

La fin du contrat et la redistribution des rôles dans le domaine public fluvial nous amènent à nous interroger sur la poursuite de ces actions.

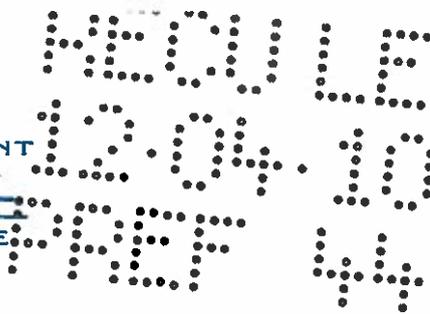
Un rapide bilan permet de constater l'aspect positif de cette politique, et de proposer des perspectives à moyen terme.

Inventaire et cartographie des plantes aquatiques invasives :

Le suivi de la colonisation est une condition nécessaire à sa compréhension et à l'organisation des chantiers. Cet inventaire cartographique est réalisé chaque année, soit par des prospections de terrain ou par la compilation des données produites par les différentes structures du bassin (Syndicats de bassin, Aster des Conseil Généraux, Région Pays de Loire, Fédérations de pêche...).

Des nouvelles méthodes, développées en interne grâce à la haute technicité du chargé de mission, utilisent la télédétection pour améliorer la cartographie, la rendre plus rapide et dresser des cartes de risque plus complètes.

Il semble souhaitable de poursuivre ces inventaires, et de continuer à développer les outils de télédétection. Ces outils pourraient à terme être diffusés, en particulier auprès des autres E.P.T.B.



Assistance technique aux structures du bassin :

Nous sommes maintenant très engagés dans l'assistance générale et technique auprès des syndicats de bassin. La question des plantes aquatiques invasives fait partie des demandes de nombreuses structures locales ; elle est nécessaire en raison des précautions à prendre et de la spécificité des espèces et des moyens de lutte.

Par ailleurs, certains groupes d'acteurs locaux tels que les AAPPMA (Associations de Pêche agréées) sont également actifs sur cette thématique, mais une aide technique et organisationnelle est indispensable pour la sécurité et le bon déroulement des actions mises en place.

Cette mission, qui est attendue par nos partenaires, mériterait d'être poursuivie et amplifiée.

Coordination des actions à l'échelle du bassin de la Vilaine :

Afin de mener une lutte efficace, une certaine organisation des chantiers est considérée comme nécessaire. Faire le point annuellement avec les différents gestionnaires est indispensable pour coordonner les actions et les rendre ainsi plus efficaces.

Toutefois, dans la pratique, on voit que cette mission est difficile de part la diversité des gestionnaires et de leur perception « locale » des urgences.

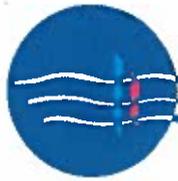
Nous pensons que, malgré les difficultés, cette action doit être maintenue pour rationaliser les moyens d'intervention et limiter les coûts.

Communication et formation :

La thématique des espèces invasives demande une forte communication pour prévenir et limiter les risques de propagation. La diffusion des informations et la formation de certains acteurs doit permettre de réduire les risques d'actions malencontreuses, voire de créer des réflexes d'alerte en cas de découverte d'espèces invasives. L'identification d'un référent apparaît indispensable autant pour la centralisation que pour la restitution d'informations. La réalisation en 2009 d'un guide d'identification des plantes aquatiques invasives a montré l'intérêt de tels ouvrages pour les acteurs de terrain, et a reçu un accueil très favorable.

Des journées de formation ont été réalisées avec succès.

A côté de la poursuite de ces actions, le développement du site internet de l'I.A.V. devra également être recherché pour que l'accès aux informations (carte d'inventaire, fiche descriptive...) soit facilité.



INSTITUTION
D'AMÉNAGEMENT
DE LA VILAINE

REDAON
2014
10
4

Participation aux Réseaux d'acteurs et d'experts :

Des groupes de travail sur les espèces invasives existent (Comité Pays de la Loire, Groupe du Bassin Loire Bretagne) ou sont en cours de construction (Groupe de travail Bretagne). Le chargé de mission participe à ces rencontres qui permettent les échanges d'informations et l'apport de connaissances, ce qui lui permet de relayer les informations importantes vers les structures de bassin engagées dans cette problématique, mais aussi de faire connaître la politique de notre établissement.

Avec du recul, on doit constater que la prise en compte de l'envahissement par la Jussie a de toute évidence été trop longue, or la réactivité est indispensable pour lutter efficacement contre les espèces invasives. Le chargé de mission aura donc un rôle de veille à la fois scientifique et opérationnelle afin de prévenir autant que possible l'apparition de nouveaux phénomènes d'invasion.

Le maintien des compétences techniques du chargé de mission par la participation aux réseaux d'experts devrait être encouragé.

Suivi du CREZH sur les Marais :

Le Contrat de Restauration (CREZH) est en cours sur le site Natura 2000 des marais de Redon, et nous allons bientôt nous engager dans les premiers travaux. Malheureusement, l'état des lieux confirme la forte colonisation par les espèces végétales invasives, qui pose problème en matière de conduite des chantiers de restauration des douves, et aussi vis-à-vis des objectifs d'amélioration des submersions hivernales des marais. Dans certains points, force est de constater que l'explosion de la colonisation pourrait entraîner l'échec de l'opération Natura, et le déclassement de certains milieux.

La vigilance vis-à-vis de la Jussie doit donc être continuellement de mise dans la conduite des actions du CRE. Le chargé de mission participera donc aux réflexions sur les moyens de lutte à mettre en place dans les marais et au suivi des travaux concernant les espèces invasives. Des chantiers expérimentaux pourront également être réalisés comme par exemple sur la problématique de la Jussie se développant sur les prairies.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- décide la création de l'emploi non-permanent suivant :

CHARGE DE MISSION « Plantes invasives »	
Nature des fonctions	<ul style="list-style-type: none"> • Inventaire et cartographie des plantes aquatiques invasives • Assistance technique aux structures du bassin • Coordination des actions à l'échelle du bassin versant de la Vilaine • Communication et formation • Participation aux Réseaux d'acteurs et d'experts
Niveau de recrutement	Ingénieur Territorial
Niveau de rémunération	Grille indiciaire et régime indemnitaire du grade
Période de recrutement	3 ans – du 09 mai 2010 au 08 mai 2013

- charge le Président d'accomplir toutes démarches et signer toutes pièces afférentes.

Pour extrait conforme
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE

